

## Introduction

Des attentats islamistes que notre pays connaît depuis 2012, et plus encore depuis 2015, aux manifestations à dimension émeutière actuelles, la France du XXI<sup>e</sup> siècle est saturée d'images de violences. Réalité qui semblerait contredire la thèse bien connue de Norbert Elias sur la « civilisation des mœurs » amorcée avec le processus de construction de l'État à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> (même si l'historien et sociologue allemand n'a jamais considéré qu'il s'agissait d'un processus linéaire). Le cadrage médiatique, avec les chaînes d'information en continu et les réseaux sociaux qui ajoutent à l'écho, mais aussi le personnel politique, féru de commentaires à chaud de l'actualité, y sont pour beaucoup.

La violence constitue un des enjeux les plus saillants dans la bataille politique : la sécurité figure régulièrement au rang des « principales préoccupations des Français » mesurées par les sondages à partir desquels s'organisent débats et jeux de positionnement partisans. Démocratie d'opinion mais aussi gouvernement du nombre font que sa quantification est au cœur de la dispute<sup>2</sup> – en témoignent les polémiques récurrentes sur les « vrais chiffres » de la délinquance et de la participation aux manifestations, lesquels sont essentiellement produits par les services de l'État.

---

1. Norbert Elias, *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

2. Alain Desrosières, *La Politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.

Si la question de la violence politique, tout à la fois répulsive mais fascinante, a fait couler beaucoup d'encre, les très nombreux ouvrages publiés sur le thème ont presque tous pour caractéristique de proposer des approches théoriques, historiques ou des monographies, qui s'intéressent rarement à la matérialité des violences étudiées et jamais ne la quantifie. Sans aucunement céder au fétichisme des chiffres, l'ambition de cet ouvrage est de poser un regard à la fois froidement statistique, à partir d'une définition clinique, et historique, sur une séquence suffisamment longue d'une trentaine d'années, de 1986 à aujourd'hui – à distance de celle, étudiée par ailleurs, des années 1968. Il s'appuie sur la recension d'un corpus de 6 000 épisodes de violences collectives détaillant le type d'acte et d'arme utilisée, leurs auteurs et l'identité des victimes, leurs conséquences, leur localisation et temporalité, etc. Cet exercice comptable objective la réalité de faits qui font souvent la une d'une actualité anxiogène et atteste à l'inverse – chiffres à l'appui – la quiétude relative de nos sociétés. Il permet aussi de rendre compte des menaces réelles (islamisme\*<sup>3</sup> radical), affichées (séparatisme\* corse) ou plus fantasmées (les groupes politiques) vis-à-vis d'une société française fortement sensibilisée à cette question.

### De la violence politique à la radicalisation

Cette base de données est inédite dans la mesure où celles existantes s'attachent à la seule catégorie « terrorisme\* » dont on sait le maniement délicat tant qu'il n'y a pas de consensus autour de sa définition même. La *Global Terrorism Database* (GTD), établie depuis 1970 par l'Université américaine du Maryland, est la plus connue. Elle comporte à ce jour 190 000 faits mais souffre de différents problèmes, au premier rang desquels plusieurs changements de définition et de méthodologie entre 1997 et 2013<sup>4</sup> ainsi

---

3. Les mots marqués d'un astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire. Pour faciliter la lecture, ils ne sont signalés, à chaque chapitre, qu'à la première occurrence.

4. La définition du terrorisme utilisée par la GTD est large et inspirée jusqu'en 1997 par l'agence de sécurité privée Pinkerton Global Intelligence Service : « le recours ou la menace de recours à la force et à la violence illégales par un acteur non étatique pour atteindre un but politique, économique, religieux ou social par la peur, la coercition ou l'intimidation ». Depuis 1998, elle a ajouté : « acte intentionnel de violence ou menace de violence par un acteur non étatique ». Dans une définition aussi extensive, le terrorisme se confond avec la violence alors qu'il renvoie à un mode opératoire bien particulier : « l'exercice d'une violence aveugle à forte résonance spectaculaire frappant la

qu'une série d'erreurs dans l'attribution d'attentats. De même, sur l'évolution des « attentats suicides » entre 2007 et 2013, ses résultats sont orthogonaux avec la base *Chicago Project on Security and Terrorism* (CPOST) constituée à partir de 2004 à l'Université de Chicago sous l'impulsion de Robert Pape. Le problème est de même nature pour les rapports établis depuis 2006 par l'European Police Office (Europol, bases dites TE-SAT) sur le nombre d'« attaques terroristes »<sup>5</sup> remontées par les différents États qui n'ont pas tous la même définition ni le même intérêt pour le sujet. En France, la seule base de données renseignant les faits de terrorisme, constituée par Didier Bigo et Daniel Hermant et couvrant la période 1971-1991, se termine au moment où nous commençons la nôtre<sup>6</sup>.

Pour expliquer cet emploi hégémonique de la catégorie « terrorisme » pourtant ô combien discutée dans le milieu académique, il faut revenir au grand schisme qui a frappé à partir des années 1970 l'analyse de l'engagement<sup>7</sup>. Si, à l'origine de la fondation du sous-champ disciplinaire de la sociologie des mouvements sociaux, l'objet violence était central dans les approches du comportement collectif, il va se diluer complètement avec son institutionnalisation sous l'égide de la théorie de la mobilisation des ressources qui tend à gommer toute spécificité au recours à la violence à des fins de changement social. Dans un contexte marqué par les attentats en Europe et au Moyen-Orient et, en conséquence, par une forte demande sociale et politique sur le sujet, il finit par n'être abordé que sous le prisme du « terrorisme » dans une littérature hybride mêlant témoignages, récits journalistiques et analyses d'experts en tout genre, rarement universitaires, qui en font un phénomène exceptionnel, voire pathologique<sup>8</sup>.

---

population civile suivant le principe de disjonction entre victimes (des « non combattants », des « innocents ») et cible (le pouvoir politique) » (Isabelle Sommier, *Le Terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000).

5. Ces rapports reprennent la définition des infractions terroristes de l'article 1 de la décision-cadre du 13 juin 2002, signé par les États membres, qui liste huit types d'acte comme les atteintes contre la vie d'une personne, la capture d'aéronefs et de navires ou la libération de substances dangereuses.

6. Cette base, conçue dans la continuité du projet de concevoir des « baromètres polémologiques » initié par l'Institut français de polémologie, a fait l'objet de plusieurs analyses dans la revue *Études polémologiques*. Voir en particulier les dossiers « La violence en chiffres », des volumes 37 (1), 1986 ; 42 (2), 1987 ; 46 (2), 1988.

7. L'ensemble de cette partie reprend des éléments détaillés dans les ouvrages et les textes d'Isabelle Sommier parus en 1998, 2008, 2012, 2017 (voir la bibliographie).

8. Isabelle Sommier, « La menace terroriste : entre logiques expertes et mobilisation des passions politiques », dans Anne-Marie Dillens (dir.), *La Peur*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006, p. 67-84.

Au lendemain des attentats islamistes commis sur le sol européen à partir de 2004<sup>9</sup> et de la découverte du *homegrown terrorism*, ou terrorisme domestique, une nouvelle catégorie s'impose aux yeux du large public, la « radicalisation ». Aussi le terme « radical », avec toutes ses déclinaisons, tend à remplacer celui autrefois utilisé d'« extrême » ou de « terroriste » dans les publications scientifiques, et devient partout, sur le tard en France, un référentiel d'action publique<sup>10</sup>. Ce succès, avec les simplifications et les polémiques qui l'accompagnent, occulte le fait que l'analyse académique des *processus de radicalisation* est antérieure et a constitué un pas décisif dans la compréhension de l'engagement violent.

Véritable tournant épistémologique, il s'est opéré aussi bien dans la « nouvelle psychologie du terrorisme » qu'en sociologie des mouvements sociaux, du moins celle inspirée de l'héritage interactionniste du « modèle séquentiel » d'Howard Becker<sup>11</sup>. Il se vérifie à la fois sur le plan de l'approche désormais privilégiée et sur le plan méthodologique. Le premier passe par l'abandon de toute démarche étiologique qui prévalait jusque-là, donc de la recherche éperdue de causes ou de lois générales (la frustration, des « forces psychologiques » incubées dans la petite enfance, un calcul coûts-avantages selon les approches stratégiques) au profit de la mise en exergue des parcours de radicalisation, donc non plus « pourquoi », mais « comment » : « des profils aux parcours et des racines aux itinéraires » (« *from profiles to pathways and roots to routes* »), pour reprendre le titre très parlant d'un article fondateur du psychologue John Horgan<sup>12</sup>. Sur le plan empirique s'impose désormais le recours aux histoires de vie pour articuler les différents temps en jeu (temps social, temps de l'organisation, temps biographique).

Comme hier avec le terme « terrorisme », l'emploi du vocable « radicalisation » aujourd'hui ne fait pas consensus, notamment

---

9. Le 11 mars 2004, dix explosions font 191 morts et environ 2 000 blessés dans le système de trains de banlieue de Madrid. Le 7 juillet 2005 au matin, quatre bombes explosent au centre de Londres ; trois dans des stations de métro et une dans un autobus. Plus de 50 personnes ont été tuées et 700, blessées.

10. Arun Kundnani, « Radicalisation : The journey of a concept », *Race & Class*, 54 (2), 2012 ; Peter Neumann et Scott Kleinmann, « How Rigorous Is Radicalization Research ? », *Democracy and Security*, 9 (4), 2013, p. 368 ; Romain Séze, *Prévenir la violence jihadiste*, Paris, Seuil, 2019.

11. Howard Becker, *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985, p. 46.

12. John Horgan, « From Profiles to Pathways and Roots to Routes : Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 618, 2008, p. 80-94.

sur le rapport que cette dernière entretiendrait avec la violence. En France, en particulier, la tendance est forte à confondre radicalisation cognitive (l'adhésion à des idéologies qui, sans nécessairement légitimer ni prôner le recours à la violence, sont néanmoins susceptibles d'y mener) et radicalisation comportementale (celle qui nous intéresse ici lorsque le processus se traduit par un passage à l'acte), avec le risque évident de porter l'opprobre sur tel ou tel choix idéologique ou tel style de vie. Or la *radicalité* renvoie à la transgression, perçue comme subversive pour l'ordre politique ou social, d'une norme – ce que n'est pas, par exemple, la délinquance. Aussi ne peut-elle être appréhendée indépendamment du système de valeurs et du processus d'étiquetage comme déviant (position parfois assumée, voire revendiquée par l'auteur)<sup>13</sup>.

Bien que nous adhérons à ce tournant<sup>14</sup>, mais aussi parce qu'une partie des collectifs qui nous intéressent ne sauraient être qualifiés de radicaux – comme les syndicats –, nous ne prolongerons pas plus avant la discussion, pour en venir à l'objet strict du livre : le recours à la violence.

Du fait du caractère relatif et contingent de la violence, certains nient la possibilité même d'en donner une définition ou, à l'inverse, en adoptent une tellement large qu'elle perd toute opérationnalité<sup>15</sup>. D'autres insistent sur sa dimension essentiellement symbolique au cœur des institutions disciplinaires, dans les rapports de domination ou au fondement de la fragilisation de l'estime de soi<sup>16</sup>. Les anthropologues adoptent un point de vue plus nuancé : si « la violence ne se donne pas d'emblée pour telle, sa spécification

---

13. En particulier par le processus de construction de la menace. On peut donner l'exemple du relâchement de la surveillance des radicalités politiques par les Renseignements généraux pour se concentrer sur le djihadisme avant que ne s'amorce voici quelques années un retour sur la radicalité idéologique (voir la conclusion).

14. Isabelle Sommier, « Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et Politiques*, 68, 2012, p. 15-35 ; Xavier Crettiez, « Penser la radicalisation », *Revue Française de science politique*, 66 (5), 2016, p. 711.

15. Yves Michaud, *Violence et politique*, Paris, Gallimard, 1978, p. 97-102 ; Johan Galtung pour lequel « la violence existe quand les êtres humains sont influencés de telle manière que leurs réalisations présentes sont inférieures à leurs réalisations potentielles » (Johan Galtung, « Violence, Peace and Peace Research », *Journal of Peace Research*, 6 [3], 1969, p. 183).

16. De Michel Foucault à Pierre Bourdieu ou Philippe Braud, cette analyse des violences symboliques a pu marginaliser un temps les études sur les manifestations de la violence physique.

résulte d'une procédure toujours ouverte de qualification<sup>17</sup> », ce qui fait qu'on peut la considérer comme un « concept descriptif<sup>18</sup> ».

De façon très classique, l'analyse de la violence, *a fortiori* quantitative, repose ici sur une preuve matérielle ; c'est « un comportement visant à causer des blessures aux personnes ou des dommages aux biens<sup>19</sup> ». Trois critères – le plus souvent exclusifs l'un de l'autre – ont été avancés pour distinguer la violence politique d'une violence purement sociale. Le premier met l'accent sur la cible visée : dans cette perspective sera désigné comme violence politique tout acte ayant pour objet le régime politique ou l'un de ses représentants<sup>20</sup>. Le deuxième, sur l'intentionnalité stratégique de l'acte, dirigé à des fins de changement politique<sup>21</sup>. Le troisième, que nous adopterons ici, est celui développé par Harold L. Nieburg<sup>22</sup>, sur *les effets politiques de la violence* : « Des actes de désorganisation, destruction, blessures tels que leur objet, le choix de leurs cibles ou de leurs victimes, leur mise en œuvre ou leurs effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire tendent à modifier la conduite des protagonistes dans une situation de négociation qui a des conséquences pour le système social. » Tout en préservant un critère objectif (l'exercice d'une contrainte matérielle), la définition intègre les représentations non pas en tant qu'instruments, mais en tant qu'objets de connaissance ; elle conjugue compréhension et distanciation du sens commun. Dans ce cadre, peu importe que l'acteur de la violence soit ou non constitué politiquement et que son geste soit dirigé vers une cible intentionnellement politique, pourvu que l'action exerce des effets dans le débat politique. En laissant aux représentations collectives la place qui leur revient dans le processus de catégorisation et de traitement de la violence, cette approche donne la mesure des

---

17. Élisabeth Claverie, Jean Jamin et Gérard Lenclud, « Une ethnographie de la violence est-elle possible ? », *Études rurales*, 95-96, 1984, p. 10.

18. Michel Naepels, « Quatre questions sur la violence », *L'Homme*, 177-178, 2006, p. 490 ; Cécile Lavergne et Anton Perdoncin, « La violence à l'épreuve de la description », *Tracés*, « Décrire la violence », 19, 2010, p. 5-25.

19. Ted R. Gurr et Hugh D. Graham, *Violence in America*, New York (N. Y.), Signet Books, 1969, p. xvii.

20. Ted R. Gurr, *Why Men Rebel*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1970, p. 3-4.

21. Ted Honderich, *Political Violence*, Londres, Institute of Commonwealth Studies, 1982, p. 1 ; Paul Wilkinson, *Terrorism and The Liberal State*, Basingstoke, Macmillan, 1986, p. 30.

22. Dans *Political Violence*, New York (N. Y.), St. Martin's Press, 1969, p. 13.

enjeux qui entourent son éclosion et engagent les acteurs dans une lutte symbolique d'imposition de sens qu'un seul exemple suffit à illustrer. Ainsi certains attentats djihadistes\*, salués voire endossés par Daesh<sup>23</sup>, sont exclus du champ des « politiques » (le parquet national antiterroriste refusant la saisine) au motif des « pathologies psychiques » de leurs auteurs ou de leur parcours délinquant avéré, la pathologisation ou la criminalisation des acteurs violents constituant deux stratégies éprouvées de dépolitisation de leurs actes. Sur un tout autre registre, la plupart des violences que connaît le monde du travail ne relèvent pas de la catégorie sauf lorsqu'elles connaissent une montée en radicalité heurtant le travail séculaire d'euphémisation de l'âpreté des luttes qui a accompagné un siècle d'institutionnalisation du conflit industriel.

Cette définition n'est certes pas sans défauts. Elle peut paraître datée tant certains actes de violence ferment aujourd'hui toute perspective de négociation avec la cible, qu'il s'agit simplement de nier ou de néantiser – c'est là un trait nouveau d'une certaine forme du djihadisme – tandis que d'autres, les émeutes dites urbaines l'engagent *de facto* malgré une dénomination clairement dépolitisante<sup>24</sup>. Rédigée dans le contexte des turbulentes années 1968, elle pêche par implicite sur un point essentiel qu'elle ne fait que suggérer : la violence politique est l'expression d'un conflit d'intérêts qui la rattache au cadre général de l'action collective, une action concertée en vue d'atteindre des fins partagées.

---

23. Connue également sous le nom d'État islamique.

24. Les émeutes de 2005, par leur durée, leur étendue géographique, leurs effets et conséquences (une augmentation significative des inscriptions électorales dans les quartiers), ont conduit à discuter leur qualification. Didier Lapeyronnie et Michel Kokoreff, entre autres, les qualifient de « révolte primitive », une expression reprise au grand historien Eric Hobsbawm (voir leurs contributions dans le numéro qui leur est consacré par *Déviance et société*, 30 [4], 2006). Elles entrent clairement dans le périmètre de la définition de Nieburg. Nous ne les avons pourtant pas intégrées à la recherche pour en rester à la conception classique du militantisme qui met l'accent sur la défense, exprimée comme telle, d'une cause collective. Pour un approfondissement de la question à partir de l'analyse de la déviance de Robert Merton : Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, « Les figures du rebelle », dans Xavier Crettiez et Isabelle Sommier (dir.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, p. 25 sq. À noter que les Renseignements généraux se sont eux aussi interrogés dans un rapport du 23 novembre 2005 intitulé « Crise des banlieues : violences urbaines ou insurrection des cités », cité par David Dufresne, *Maintien de l'ordre. Enquête*, Paris, Hachette, 2007, p. 137.

## Trente ans d'examen clinique

Pour un sociologue, les difficultés – et les limites – de l'objectivation statistique sont bien connues. Elles sont de trois ordres : celui des indicateurs retenus, celui de la collecte des données et enfin celui de l'interprétation des chiffres. Une fois posé le critère de la matérialité de la violence que nous venons d'expliciter, le préalable de la recension suppose auparavant d'établir des catégories. Compter, c'est d'abord classer, ici des faits et des collectifs d'activistes.

Affrontements, agressions, attentats, assassinats et morts violentes, prises d'otage, séquestrations, dégradations, destructions, obstructions\* si elles sont assorties de violences (par exemple affrontements entre pro et anti) ou se concluent sur un empêchement (telle réunion ne se tient pas, par exemple, en raison d'une pression trop forte) : la palette des types d'action est étendue, mais leur catégorisation parfois malaisée<sup>25</sup>. Pouvait-on s'appuyer sur le droit ? Les catégories d'entendement du chercheur diffèrent de celles des qualifications juridiques, il ne peut donc pas les avaliser dans leur intégralité sans pour autant les ignorer du fait de la dimension relationnelle de la violence. Ainsi la définition juridique de l'attentat comme « un ou plusieurs actes de violence de nature à mettre en péril les institutions de la République ou à porter atteinte à l'intégrité du territoire national » (article 412-1 du Code pénal) est-elle de maniement très délicat en dehors d'épisodes tels que les attaques coordonnées du 13 novembre 2015. Mais la plupart des types d'action n'en disposent pas. Par exemple, le Code pénal ne distingue pas la dégradation de la destruction qui peuvent aussi bien relever du délit (article 322-1 du Code pénal) que de la contravention (article R 635-1 du Code pénal). À charge à la jurisprudence ou au répertoire Dalloz d'aider le codeur à décider si l'acte relève de la destruction, car l'objet est rendu totalement inapte (par exemple une voiture est brûlée), ou de la dégradation si le dommage est léger (ses pneus sont crevés). En revanche un simple tag, ou graffiti, n'a été considéré que s'il s'accompagnait de l'exercice d'une violence physique. L'attentat se distingue de ces actes de vandalisme car il demande une certaine préparation,

---

25. Bien que certaines attaques « virtuelles » (attaque d'un site en déni de service, par exemple, piratage de comptes, vol d'identités numériques, etc.) puissent constituer un mode d'action pour quelques-uns des collectifs étudiés, elles ont été exclues du périmètre de la base car leur repérage est à ce stade quasiment impossible.



tandis que les autres sont plus spontanés. L'arme utilisée est un bon indicateur : l'engin explosif, plus sophistiqué que l'engin incendiaire qui est à la portée de tous et s'utilise plus souvent dans le feu de l'action, demande plus de logistique, plus de détermination, plus de préparation, voire des spécialistes.

Autre exemple : la « prise d'otage » n'est pas une notion juridique. Le droit ne connaît que la séquestration, définie par l'article 224-1 du Code pénal. Mais là encore, peut-on faire comme si la séquestration durant quelques heures d'un patron était équivalente à la prise d'otages de l'Hyper Casher de janvier 2015 ? Il nous a semblé que non ; c'est pourquoi nous avons décidé de réserver le terme de « séquestration » à un conflit social de type syndical, et celui de « prise d'otage » à un cadre plus « idéologique » s'accompagnant souvent d'une demande de rançon ou d'un marchandage avec les pouvoirs publics.

On ne saurait ignorer non plus que la catégorisation des faits de violence constitue un enjeu symbolique et parfois judiciaire aussi, comme ce fut le cas lors du procès des meurtriers du militant antifasciste Clément Méric en septembre 2018 : était-il tombé sous les coups d'un affrontement casuel entre groupes rivaux décidés à en venir aux mains ou d'une agression, qui suggère une dissymétrie entre les protagonistes et une intention de faire mal ? Autant d'arbitrages parfois délicats pour le codeur (voir *infra*).

Cinq catégories de violences politiques ont été étudiées : idéologiques – de droite et de gauche –, indépendantistes\*, religieuses, professionnelles et sociétales, qui sont chacune présentées sous forme de monographie dans la première partie de cet ouvrage. On compte au total 323 collectifs impliqués. À regarder les vingt plus actifs par ordre décroissant, on peut constater que chaque famille est représentée. Les indépendantistes arrivent en tête, avec 1 141 épisodes signés du FLNC et de ses ramifications, ainsi qu'Iparretarrak au Pays basque (129). Viennent ensuite la droite (740<sup>26</sup>) et la gauche radicales (482<sup>27</sup>) ; les syndicats (400<sup>28</sup>) ; les animalistes\* de l'Animal liberation front (84) ; les religieux, islamistes (Daesh, 76) et catholiques intégristes\* (67).

---

26. Groupuscules d'extrême droite\* (352), néonazis\* (126), FN (88), skinheads\* (86), GUD (83).

27. Autonomes\* (241), anarchistes\* (95), antifascistes\* (87), zadistes\* (59).

28. FNSEA (157), CGT (133), Comités d'action viticole (110).

Devant cette profusion, nous avons fait le choix de les regrouper en sous-familles présentées en détail dans les chapitres de la première partie, ce qui permettait en outre d'attribuer des épisodes à des auteurs ne se qualifiant pas eux-mêmes mais laissant suffisamment d'indices au spécialiste pour les reconnaître (même si les frontières sont parfois très poreuses, comme entre autonomes\* et anarchistes\*). Au même titre que les types d'action, les catégorisations en famille ne vont pas toujours de soi. Si certains groupes sont aisés à classer (on pense aux indépendantistes), d'autres demeurent plus compliqués à spécifier. Ainsi de certains catholiques intégristes qui pourraient être rattachés à l'extrême droite\*. Les Bonnets rouges, quasi exclusivement en Bretagne, relèvent-ils de leur côté de la contestation paysanne et syndicale, ou du régionalisme économique dont ils portaient haut les mots d'ordre (« Vivre et travailler en Bretagne ») ?

L'année 1986 a été retenue comme point de départ car elle est marquée par l'apogée des violences d'Action directe (attentats en juillet puis assassinat du patron de Renault, Georges Besse, en novembre), avant son démantèlement en février de l'année suivante, ainsi que par le début du terrorisme islamiste en France, en février et septembre. Cette année 1986 voit en quelque sorte la fin d'une époque et le début d'une nouvelle, anticipant la fin du « deuxième âge du terrorisme », qui se clôt symboliquement avec l'effondrement du bloc soviétique en 1989, et l'ouverture du « troisième âge » marqué par les discours identitaires<sup>29</sup>. C'est aussi l'année des mobilisations étudiantes contre la loi Devaquet au cours desquelles meurt un manifestant, Malik Oussekin, occasionnant l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire qui conduira à une évolution des techniques de police des foules, jusqu'au nouveau changement des dernières années, notamment la dissolution du corps des « voltigeurs » en moto responsables de sa mort. Le point est important car, ainsi que nous l'avons déjà souligné, il faut toujours penser ensemble violence contestataire et violence d'État. C'est enfin l'année de l'apparition des coordinations\* dans la gestion de la contestation sociale, ces collectifs de grévistes, qui rassemblent des salariés syndiqués ou non, reléguant parfois au second plan les syndicats traditionnels et anticipant sur leur effacement relatif comme l'a montré avec éclat le

---

29. Isabelle Sommier, *Le Terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000, p. 17.

mouvement des Gilets jaunes de 2018-2019. Pour des raisons liées au financement de la recherche, décision avait été prise de s'arrêter à 2017. Mais compte tenu des événements protestataires des dernières années, le travail a été poursuivi jusqu'en juin 2020 pour nourrir le dernier chapitre sur les dynamiques de violence en manifestation.

Au total, la base compte 5 983 *épisodes* (ou événements) de violence<sup>30</sup>, qui peuvent connaître plusieurs *faits* de violence, 9 199 au total<sup>31</sup>, lorsqu'ils mêlent affrontement et agression (affaire Méric), obstruction et dégradation (comme dans le cas des violences dans le monde du travail), etc.

Au long de ces trois décennies se dégagent plusieurs évolutions remarquables tranchant avec les représentations communes. Sur le plan chronologique, pics de violence, basses eaux et années moyennes se succèdent, toutes catégories confondues, tant la temporalité diffère selon les cinq axes (ou « familles ») retenus (idéologiques, séparatistes, religieux, professionnels et sociétaux). La remontée de la violence militante que l'on peut constater depuis 2014 n'atteint toutefois ni en intensité ni en gravité les niveaux des années 1989 et 1990, ce qui relativise l'antienne de son explosion depuis cinq ans, impression générée par les faits récents de terrorisme islamiste et d'affrontements de type Gilets jaunes et black blocs\*. Mais en nombre de victimes, le bilan de ces dernières années est plus lourd qu'avant. Les attentats de novembre 2015, avec ses 131 décès, représentent à eux seuls près du tiers du nombre total de morts enregistrés dans la base<sup>32</sup>. Si les récents attentats djihadistes ont évidemment marqué l'opinion par l'importance des pertes humaines et le caractère spectaculaire et indiscriminé des opérations, ils restent numériquement réduits en nombre de faits.

---

30. Charles Tilly, *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008. Contre une acception faible ou métaphorique de son concept de répertoire d'action collective, il le revisite et le précise en distinguant quatre niveaux : les actions en tant que telles (par exemple casser), les interactions qui leur donnent sens selon l'auteur et la victime par exemple, les performances qui sont les séquences d'actions et interactions, et enfin les répertoires. Les épisodes observent les troisièmes.

31. Dans la première base : 5 529 épisodes et 8 605 faits de violence ; dans la seconde, 454 épisodes et 594 faits. À l'exclusion du dernier chapitre, tous les chiffres fournis, y compris dans cette introduction, reposent sur la première.

32. À titre de comparaison, le nombre des victimes de la totalité des attentats séparatistes sur une période de plus de quarante ans s'établit autour de 80.

Parfois, on note également une distorsion entre l'évolution du nombre d'épisodes et l'évolution du nombre de victimes. Ainsi, pour l'année 2015, on ne compte « que » 210 événements violents, un niveau relativement bas par rapport à 1990 qui en enregistrait deux fois plus, mais qui correspond à l'année des attentats de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper Casher et du 13 novembre à Paris, dont le niveau de violence sans précédent a frappé durement l'opinion. Ce point témoigne, sur les dernières années, de la montée et surtout de la létalité de la violence islamiste avec 7 épisodes en 2012, 18 en 2015, 26 en 2016 et 24 en 2017. Une même distorsion s'observe en Corse où l'explosion de violence meurtrière de 1993 (près d'une vingtaine d'assassinats intra-nationalistes, dits « politiques ») correspond à une année relativement calme sur le plan des plastiquages.

En dépit de ces événements tragiques, un constat s'impose : les atteintes aux biens (dégradations et destructions) dépassent très largement (46,5 % de l'ensemble des *faits* et même 86,3 % si on y ajoute les attentats matériels réalisés – commis à 87 % par les indépendantistes – et les obstructions) celles touchant les personnes (assassinats, affrontements, agressions, prises d'otage, séquestrations) qui en représentent 13,7 %. Le nombre d'événements enregistrés par « famille politique », ou axe, va également à rebours d'une actualité médiatique très centrée sur certaines violences : ce sont les indépendantistes/autonomistes, à commencer par les organisations clandestines corses, qui tiennent le haut du pavé avec un peu plus de la moitié du *nombre d'épisodes* recueillis, suivis par les idéologiques (le quart). Résolument derrière, arrivent les syndicalistes et les professionnels dont l'activisme de rue demeure modeste à l'inverse d'une présentation médiatique courante (un dixième), les religieux comprenant les islamistes ô combien meurtriers mais présents de manière discontinue (6,7 % du corpus) et enfin les mouvements à caractère sociétal avec 5 %.

Les chiffres ne doivent pas faire oublier que les équilibres varient au cours de ces dernières décennies. Les collectifs présentés ici ont en effet assez radicalement changé. Certains sont repartis en coulisses quand d'autres entraient en scène. Les violences indépendantistes corses représentaient en 1990 près de 67 % du total annuel du corpus, mais plus que 8,5 % en 2015, après l'arrêt annoncé de la lutte armée en 2014. Les animalistes n'émergent qu'à compter du début des années 2000 et connaissent une vigueur croissante alors que les thématiques qu'ils incarnent – à l'image

des mouvements environnementaux – occupent de plus en plus l’agenda public. D’une manière générale, mais très marquée chez les idéologiques, les organisations structurées, partisans ou clandestines du *xx<sup>e</sup>* siècle se sont éclipsées au profit de collectifs nettement moins formels.

Les actes de violence ne se distribuent pas de la même façon selon les familles (voire les sous-familles, 1<sup>re</sup> partie), on pourrait même parler d’une sorte de spécialisation de chacune. Ainsi, les idéologiques privilégient les dégradations (43 % de leurs épisodes), les séparatistes les attentats (52 %), les confessionnels se partagent entre obstructions (33 %) et attentats (24 %), les professionnels entre dégradations (39 %) et obstructions (25 %), les sociétaux sont résolument dans les atteintes aux biens avec 47 % de dégradations et 33 % de destructions. Aussi contribuent-ils très différemment à l’ensemble des événements recensés : 87 % des attentats sont dus aux indépendantistes, 60 % des affrontements et même 67 % des agressions aux idéologiques, plus de la moitié des obstructions aux professionnels et un tiers aux confessionnels. Cette différence est encore plus marquée pour les assassinats (intentionnels et ciblés) ou les morts violentes (non intentionnelles, collatérales ou concernant les acteurs violents eux-mêmes). Les sociétaux et les syndicaux connaissent respectivement 1 et 2 décès (moins de 0,2 %) quand les idéologiques en comptent 53, les séparatistes 71 et les confessionnels – islamistes en tête à l’exclusion de deux cas – 291. Ces derniers sont responsables de 84 % des morts violentes et de 28 % des assassinats.

Bien évidemment, un attentat d’indépendantistes corses, une manifestation paysanne qui dégénère, une rixe entre militants de droite et de gauche, une opération d’écologistes et une tuerie de masse orchestrée par des djihadistes constituent des violences de nature, de forme et surtout de gravité différentes. Elles renvoient à chaque fois à des contextes socio-économiques, cadres culturels, enjeux politiques nationaux (voire internationaux) et configurations militantes fort distincts. Nous avons bien conscience, en alignant froidement ces chiffres, en associant des collectifs et des actes si divers, de prendre le risque, comme souvent en sociologie, de heurter la morale voire de susciter l’indignation par cette approche clinique. Reste que pour mieux appréhender les jeux d’échelle et souligner les particularités, il faut aussi proposer une vue d’ensemble. Les différences s’apprécient par des effets de contraste. Et de même qu’expliquer n’est pas excuser, analyser

ensemble des faits ne revient pas à les mettre en équivalence. Nous faisons volontiers nôtre cette citation spinozienne que Bernard Lahire considère, à la suite de Pierre Bourdieu, caractéristique de l'esprit sociologique : « Ne pas rire, ne pas détester, ne pas pleurer, mais comprendre<sup>33</sup>. » Et ce, en dépit du caractère fastidieux et souvent éprouvant de la collecte des faits puis de leur analyse.

## Un carottage de la violence politique contemporaine

Sur les questions liées à la sécurité, les chercheurs sont dépendants des données officielles produites par l'État, avec les problèmes qu'elles posent, d'abord en les privant du choix des indicateurs. Avec d'autres (comme les enquêtes de victimation), nous proposons ici une collecte alternative, autant par choix que par défaut (voir *infra*), aux sources évidemment critiquables, comme toute source.

Aucune base de données ne peut prétendre à l'exhaustivité. La base Vioramil qui sert de support à cet ouvrage ne fait pas exception. *A fortiori* sur la question des violences, pour des raisons à la fois subjectives (tenant à leur définition) et objectives (relevant de leur mesure et de leur identification) ; il vaut mieux parler d'un carottage de la violence au sens géologique du terme. Cependant le nombre d'épisodes récoltés ainsi que les précautions méthodologiques qui ont entouré cette enquête, en particulier l'importance de l'éventail de collectifs pris en compte grâce aux spécialités de chacun et le recouplement systématique des faits, autorisent à parler d'un corpus raisonné de la violence contemporaine suffisamment solide pour en tirer des enseignements, par définition susceptibles de révision.

La constitution de la base a été effectuée à partir de sources variées. La participation de chercheurs spécialisés depuis plusieurs années sur les violences politiques a d'abord permis de mobiliser leurs travaux antérieurs et leurs résultats, eux-mêmes appuyés sur le dépouillement de périodiques activistes, des sites web des divers collectifs impliqués, ou à travers des contacts avec les milieux étudiés et des archives privées : Xavier Crettiez sur les actions violentes du FLNC, François Audigier et Pascal Raggi sur l'action

---

33. Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016, p. 40.

syndicale en Lorraine, Isabelle Sommier sur les mouvances de la gauche radicale ou Nicolas Lebourg sur l'activisme d'extrême droite, à partir d'une dérogation individuelle pour accéder au fonds 1976-1990 de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG). Il fut hélas le seul à profiter de ces précieuses données institutionnelles.

En dépit de la participation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) au projet, nous nous sommes heurtés au cadre contraignant de la loi de 2008 pour les archives relatives à la sûreté de l'État et à la sécurité publique. Les lettres à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) sont restées sans réponse. Le problème est d'abord politique. Il est aussi technique, à plusieurs titres qui interrogent sur la pensée d'État. En premier lieu, les services de police et de renseignement spécialisés ne bénéficient pas d'archives mobilisables sur une si longue période faute d'une continuité administrative dans l'alimentation de l'archivage<sup>34</sup>. Par ailleurs les fiches de comptage des actes violents par la police ne répondent pas aux exigences scientifiques. Ainsi, s'il a pu exister des notes de synthèse sur le « terrorisme » produites par les services de police et de gendarmerie, celles-ci sont souvent sommaires, accumulant des « attentats » sans en donner le détail et fondant sous ce label des actes de violence très disparates – seront par exemple considérés comme relevant de la même catégorie d'attentat le plasticage d'un scooter et celui d'une résidence hôtelière. Enfin, les affaires de violences politiques ne sont pas discriminées en tant que telles dans les archives policières et judiciaires (à l'exception des faits exceptionnels de terrorisme, mais qui ne représentent que le sommet de la pyramide). L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), dans son état 4001 – qui recense toutes les infractions relevées sur le territoire à partir d'un listing de 107 infractions, crimes et délits –, se limite à un simple décompte brut par département et ne distingue pas les violences politiques des autres violences (à l'exception des « attentats à l'explosif contre des biens publics »). Au total, les sources policières et judiciaires constituent moins d'un dixième de l'ensemble des sources.

---

34. Une demande d'accès au listing des attentats dans une région importante pour notre corpus, très bien accueillie par le service de police judiciaire concerné, n'aura pas de suite dans la mesure où le document promis s'est avéré perdu.

Plus de la moitié d'entre elles a été fournie par les médias militants et marchands, presse nationale comme régionale, *via* le moteur de recherche Europresse et l'INA, ou par un dépouillement systématique de certaines publications. Ainsi de la consultation de plus de vingt années de *Corse Matin* et de douze années de l'hebdomadaire basque *Enbata* pour les faits relevant des violences indépendantistes. Ces matériaux demandaient à être classés par les contributeurs (stagiaires, étudiants, doctorants, ingénieurs d'études, chercheurs spécialisés) : toute base de données engage le chercheur dans des choix méthodologiques, sur lesquels il peut difficilement revenir dès lors que le corpus augmente exponentiellement. C'est également sans compter les faits qu'il est impossible de référencer, car la source ne précise pas la date ou le lieu. D'autant que des contraintes supplémentaires s'ajoutent, comme celle des données sensibles : il fut interdit de mentionner les auteurs des faits, ni même leurs initiales (ce qui avait été fait au début). Il n'y a donc aucune analyse sociographique possible.

Fallait-il considérer tous les attentats en Corse comme relevant du nationalisme insulaire, ou chercher à séparer les actes mafieux des politiques ? Fallait-il catégoriser les attentats racistes qui y ont lieu comme relevant de la catégorie « extrême droite » ou « indépendantistes » ? Les choix arrêtés ont cherché à correspondre à la réalité du terrain, en estimant qu'au sein du nationalisme corse existaient certes des tendances criminelles et extrémistes de droite, mais qu'elles ne s'autonomisaient pas de ce cadre. Le dépouillement d'Europresse s'est fait par des requêtes relatives à des organisations ou combinant des mots-clés qui associaient des références à la politique et à la violence telles que l'on supputait qu'elles pouvaient avoir été rédigées dans des articles de presse – par exemple : « cocktail molotov » et « ultra-gauche\* », « nunchaku » et « nationalistes », etc. Les sources indigènes demandaient un recul spécifique. Ainsi, des sites anticapitalistes agglomèrent-ils des faits divers en en faisant des actes politiques. Or, lorsque la casse anonyme de caméras de surveillance ne s'accompagne pas d'un élément de preuve quant à son motif idéologique, force est de constater qu'elle peut tout aussi bien être un acte de simple délinquance. Demeurait enfin le problème du caractère intentionnellement politique des délits. Ainsi, après la profanation du cimetière de Carpentras eurent lieu, par mimétisme, de nombreuses autres profanations, parfois effectuées par des individus n'ayant aucune conscience idéologique spécifique.



Les faits sélectionnés ont été intégrés à une base de données reposant sur la souche logicielle MediaWiki (à la base de Wikipédia) élaborée et gérée par Thierry Daunois. Le recours à un wiki sémantique, nécessaire pour le travail collaboratif, a permis d'adapter l'outil au fur et à mesure de la progression du travail. Le formulaire mis en place intègre des éléments de description de l'épisode de violence – type d'actes commis, armes employées, date et localisation ; les données concernant les auteurs des faits, la nature de leur engagement, les revendications, lorsqu'elles existent, et leurs modalités ; les informations sur les cibles visées et les éventuelles victimes, blessées ou décédées ; les possibles suites policières et judiciaires de l'affaire ; enfin, les sources utilisées par le ou les contributeurs, afin de pouvoir tracer le parcours des données recueillies. Pour assurer le traitement des informations, chaque organisation apparaissant dans un fait a été intégrée à une sous-famille pour pouvoir saisir, par exemple, les dynamiques distinctes des mouvements néofascistes et des identitaires, parmi les organisations d'extrême droite. Les cibles matérielles des actes ont également été rassemblées par catégories : biens privés ou publics, mais également entre ceux qui relèvent – dans une veine althusérienne – des appareils culturels (écoles, lieux de culte, rédactions, etc.), administratifs (Trésor public, inspection académique, etc.) et répressifs (commissariat, caserne, douane, etc.).

Compte tenu de l'objet violence, la méthode se distingue de l'analyse événementielle souvent utilisée en sociologie des mouvements sociaux, la *protest event analysis* (PEA), en ce que nous n'avons pas constitué de séries homogènes d'événements par le dépouillement systématique de la presse. Car si Olivier Fillieule déplorait la « relative insensibilité structurelle des médias à l'activité routinière des contestataires<sup>35</sup> », il en va en partie autrement pour les faits de violence qui, d'une certaine manière, viennent à nous par l'écho médiatique qu'ils rencontrent – à condition bien entendu d'inclure la presse quotidienne régionale. Le risque est moindre en conséquence d'enregistrer des cycles d'attention médiatique plutôt que des cycles protestataires *stricto sensu*. Il existe néanmoins. En témoignent la plus grande disposition des victimes d'agressions homophobes commises par des skinheads\* à

---

35. Olivier Fillieule, « On n'y voit rien. Le recours aux sources de presse pour l'analyse des mobilisations protestataires », dans Pierre Favre (dir.), *L'Atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, La Découverte, 2007, p. 216.

porter plainte (et de la presse à s'en faire l'écho) ou l'emballlement des journaux au printemps 2020 autour des incendies d'antennes-relais, attribués dans leur globalité à la « menace ultra-gauche » quand un examen attentif au cas par cas révèle d'autres motivations – vengeance, complotisme contre la 5G, etc., voire des incendies accidentels –, que lesdits accusés sont volontiers portés à assumer, ce qui ne fait que renforcer l'intérêt de la définition relationnelle de la violence adoptée à la suite de Nieburg.

Ce dernier exemple amène un autre point méthodologique : dès lors que la violence est action et interaction, compter ne suffit pas. Car les chiffres ne parlent jamais d'eux-mêmes, sauf à être resitués dans un arc temporel large et à être incarnés ou rendus sensibles. Par conséquent, l'entrée quantitative s'associe à une approche narrative et historique, à la façon de Charles Tilly<sup>36</sup>, à la fois par la mise en récit, opérée par l'interprétation des épisodes par des spécialistes de chacune des familles de mouvement, mais aussi en images grâce à la cartographie réalisée par Kamila Bensaadi.

\*

L'ouvrage se décline en trois parties. La première propose une typologie des violences politiques et analyse les principales caractéristiques des faits produits par les cinq familles activistes retenues : idéologiques, indépendantistes, syndicaux, religieux et sociétaux. Dans chaque chapitre est présentée la réalité statistique de la violence produite, inscrite dans son contexte et son historicité.

La seconde partie, plus transversale, s'intéressera aux modalités d'action, cibles, objectifs de la violence, aux phénomènes des destructions et dégradations, très inégalement répartis selon les familles, ainsi qu'à la réalité de la létalité politique, si centrale dans les débats publics et pourtant très marginale quantitativement. Un chapitre portera sur les revendications qui disent autant de ceux qui frappent que de ceux qui subissent.

La dernière, sans doute la plus novatrice mais aussi la plus exploratoire, porte sur la matérialité de la violence, c'est-à-dire le choix des armes, ses espaces géographiques et ses différentes temporalités, de longue comme de courte durée. L'ouvrage se termine sur un dernier chapitre qui propose des premiers éléments

---

36. Charles Tilly, *Contentious Performances*, *op. cit.*

d'analyse sur une situation qui ne pouvait être anticipée au commencement du projet Vioramil : la mobilisation des Gilets jaunes, qui marque un tournant à la fois dans les modes d'expression de la radicalité militante et dans la perception de la violence d'État.

Cet ouvrage est le fruit de la recherche pluridisciplinaire Violences et radicalités militantes (Vioramil), financée de 2016 à 2019 par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Elle a été conduite sous la direction de François Audigier par quatre laboratoires – le Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (CRULH, coordinateur, François Audigier), le Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, Xavier Crettiez), le Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP, Isabelle Sommier) et le Centre de recherche sur les médiations (CREM, Jacques Walter) – et d'un établissement public administratif, dont la participation était requise par l'ANR, l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ, Romain Sèze). L'idée initiale du porteur du projet était d'offrir un large panorama de la conflictualité dans la lignée de l'ouvrage collectif *La France rebelle*, paru en 2002 et réédité en 2006 chez Michalon mais qui, lui, ne reposait pas sur une analyse statistique. Il convient de préciser qu'en raison de la longueur des procédures d'évaluation des propositions de recherche, Vioramil a été pensé avant les attentats de 2015 et n'intégrait pas à l'origine la question du djihadisme, qui fut ajoutée à la demande des financeurs. Pour d'évidentes raisons, nous avons élargi la question religieuse à l'ensemble des violences confessionnelles dès lors qu'elles visaient l'espace public – et non, par exemple, les représailles exercées par certains mouvements sectaires sur leurs propres membres.